

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 05 septembre 2022 à 18H30**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 24 août 2022**

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID HENRIET, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL, Antoine DELACROIX (arrivé à 18h40), Jean-Yves LACROIX.

Absent : Guy ROUSSEAU

Absents excusés : Natacha BIGAN donne pouvoir à Mme Clémence MESMIN.

Secrétaire de séance : Joël GAUTHIER

**1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2022.**

Le compte-rendu du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

**2 – Mise à disposition du secrétariat de la commune au SIA du Chapy et au SIGF du Massacre.**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Alexandra Ben Bareck a été recrutée afin de remplacer Madame Claire Tesmoingt, secrétaire de Mairie et mise à disposition du SIA du Chapy et du SIGF du Massacre qui est en arrêt maladie.

Il convient de mettre à jour les conventions de mise à disposition de Mme Alexandra Ben Bareck, secrétaire de mairie, pour le secrétariat des syndicats du Chapy pour 5 heures et du Massacre pour 2h30 hebdomadaires.

Ces créneaux horaires seront fixés au jeudi matin pour le SIA du Chapy et le jeudi après-midi pour le SIGF du Massacre.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°379275220901**

**3 – Subvention aux associations.**

Deux demandes ont été adressées en mairie :

- US Lamoura pour la somme de 2 200€.

(Arrivée de M. Antoine Delacroix.)

- Lac de Lamoura Pêche pour 250€ pour l'achat d'un outil de faucardage pour limiter le développement des nénuphars. Madame Clémence Mesmin et Monsieur Antoine Delacroix souhaitent que cela soit fait en concertation avec le Parc Naturel du Haut-Jura et les pêcheurs afin de pas perturber l'écosystème du lac.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°379275220902**

#### **4 – Modification du PLU Mme TISSOT – combe Arbey.**

Monsieur le Maire expose que Madame Tissot Sophie a déposé un permis de construire pour la construction d'un parc pour ses chiens afin d'exercer son activité. Le permis a été annulé car Mme Tissot n'a pas donné suite à la demande de pièces complémentaires transmise par le service instructeur. Cependant, les travaux ont été effectués et Mme Tissot demande une modification du PLU afin de se mettre en conformité.

Le conseil municipal rejette la demande de modification du PLU et les travaux effectués sans autorisation devront être démontés.

Suite à cela, les élus pourront recevoir Mme Tissot pour que celle-ci présente un projet d'activité à la commune afin d'étudier les solutions possibles en accord avec le PLU et la réglementation de l'activité.

#### **5 – Choix de l'architecte pour l'agrandissement de l'école.**

Monsieur le Maire expose que pour le projet d'agrandissement de l'école, il a rencontré 3 architectes concernant la maîtrise d'œuvre du projet et propose un vote à main levée pour désigner l'architecte retenu. Monsieur Chalumeau n'est pas retenu.

M. Lizée : 8 voix                      Mme Tissot : 2 voix

Le conseil municipal se prononce en faveur de Monsieur Lizée.

Délibération adoptée avec les abstentions de Mme Deffontaine, Mme Bigan et Mme David-Henriet :  
**N°379275220903**

#### **6 – Achat de bandes de terrain à Mmes Fournier Mottet Adine et Viviane, M. Alléon Philippe et M. et Mme Vincent.**

Monsieur le Maire expose que le projet de voie piétonne le long de la RD 304 (route des Selmemberts) nécessite l'achat de bandes de terrain à Mesdames Fournier Mottet et Monsieur Alléon. Les propriétaires ayant donné un accord de principe, le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les démarches de négociation de l'achat.

Le conseil municipal se prononce pour l'autorisation au maire de négocier le prix d'achat de ces bandes de terrain.

Délibération approuvée à l'unanimité : **N°379275220904**

Monsieur le Maire expose également que pour le projet d'agrandissement de l'école, la commune doit acquérir un morceau de terrain constructible jouxtant l'école et qui appartient à Monsieur et Madame Vincent.

Le conseil municipal se prononce pour l'autorisation au maire de négocier le prix d'achat de cette parcelle de terrain jouxtant l'école.

Délibération approuvée à l'unanimité : **N°379275220905**

## **7 – Information pour l'éclairage public.**

Monsieur le Maire expose qu'à des fins économiques et énergétiques, une tournée de la commune a été faite avec le SIDEC afin de recenser les points lumineux de la commune qui pourraient être supprimés car n'ayant pas d'intérêt (éclairage de la route en dehors des zones urbanisées) ou en surnombre. Le nombre de points lumineux concernés s'élève à 44.

Monsieur le Maire demande un accord de principe du conseil municipal pour la suppression de ces points lumineux.

Le conseil municipal se prononce en faveur de cette suppression.

## **8 – Convention fibre optique.**

Monsieur Delacroix expose que pour le déploiement de la fibre optique sur la commune, il faudra installer des armoires sur le territoire communal (1 armoire à la mairie et 1 autre près de l'arrêt de bus, route de Prémanon).

Pour se faire Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la société Altitude Fibre 39, en charge du déploiement.

Le conseil municipal se prononce en autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération approuvée à l'unanimité : **N° 379275220906**

## **9 – Bail de Mme Sandrine Deffontaine.**

Monsieur Delacroix expose que le bail de Mme Sandrine Deffontaine est arrivé à échéance au 31 juillet 2022 et que celui-ci doit être renouvelé.

Il est proposé de reconduire ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour un loyer réévalué à 525€.

Madame Sandrine Deffontaine ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la reconduction du bail de Mme Sandrine Deffontaine pour la durée et au montant proposés.

Délibération approuvée à l'unanimité : **N°379275220907**

## **10 – Vente du chalet devant la crèche.**

Monsieur le Maire expose le projet de retirer le chalet devant la crèche, il est proposé de le vendre au plus offrant. Deux offres ont déjà été reçues.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la vente de ce chalet.

## **11 – Informations et questions diverses.**

- L'association Lamoura Pétanque invite Monsieur le Maire et ses conseillers à un repas tartiflette pour les remercier de l'installation d'un nouvel éclairage au terrain de pétanque.
- Plusieurs cambriolages de la caisse du camping durant l'été.

- La fête de l'abonde s'est bien déroulée.
- La rentrée scolaire s'est bien passée.
- Suite à de nombreux imprévus, les travaux de la micro-crèche ont pris du retard : l'ouverture est reportée au 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- Le projet de réaménagement de la plage au Lac se poursuit.
- Les deux marchés de producteurs du mois de juillet et août par l'association Ethique et Tac ont bien fonctionné.
- Le programme des animations de la station des Rousses fait par la Sogestar doit être revu : visuel non attrayant et contient des erreurs.
- La piste de ski de fond de la Chaux Berthod a été légèrement modifiée.
- Monsieur Olivier François, paysagiste, est venu lire son courrier adressé au conseil municipal indiquant sa déception de ne pas avoir été retenu pour le fleurissement de la commune cette année.
- En raison de travaux pour changer le système de chauffage, l'église sera fermée du 05 septembre au 31 octobre.
- La commission du personnel se réunira le 09 septembre.

La séance est levée à 20h10,

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



Le secrétaire,  
Joël GAUTHIER

